



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- pour la mise en conformité de l'éclairage public selon les contrôles OICF

---

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

Le 10 novembre dernier, la commune a été visitée par l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI). Cette visite obligatoire visait à vérifier si les obligations communales selon les ordonnances fédérales en vigueur sont respectées.

En tant que propriétaire des installations d'éclairage public, le Conseil communal est responsable de s'assurer de sa bonne gestion, de son bon fonctionnement et surtout de sa sécurité vis-à-vis du public.

Par rapport au court délai fixé et vu qu'une série de contrôles d'installations devra encore avoir lieu ce premier semestre, le Conseil communal vous propose par la présente demande de crédit de débloquer une première tranche de budget afin de mettre en conformité les éléments prioritaires identifiés par l'ESTI, ceci afin de parer au plus pressé et respecter nos obligations légales.

### 2. Résultat de l'inspection

---

L'ESTI a constaté que l'état général et la gestion du réseau peuvent être considérés comme bons. Cependant les obligations communales ne sont pas entièrement respectées. Les défauts constatés ont été identifiés et protocolés dans le rapport d'inspection.

Il incombe au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour éliminer les défauts constatés dans les délais fixés par l'inspecteur. Sa responsabilité est clairement engagée, en tant que propriétaire, pour garantir la sécurité des installations électriques.

Les obligations légales suivantes ont été contrôlées lors de la visite :

Obligations selon l'ordonnance sur le courant fort (OICF):

- Instruction et formation des personnes travaillant dans la zone d'exploitation
- Mesures de prévention des accidents et sinistres
- Contrôle et entretien des installations
- Concept de sécurité, documentation et documents

Obligations sur l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI):

- Saisie et mise à jour des plans de l'ouvrage
- Contrôle et entretien des installations
- Documentation et documents
- Instruction des pompiers

Obligations selon l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT)

- Organisation de l'entreprise, principe de l'indépendance
- Autorisations
- Tâches en tant qu'exploitant de réseau
- Gestion des registres, documentation et documents

Sur l'ensemble des points inspectés ci-dessus, les défauts identifiés par l'ESTI et délais de mise en conformité sont les suivants :

Inclus dans cette demande	Localités	Objet	Délai
Oui	Ensemble de la commune	Listing des points lumineux avec toutes les caractéristiques, le document doit être complété.	Fin novembre 2021
Oui	Gorgier et Vaumarcus	Remise en état des installations sur la base des contrôles périodiques	De suite
Sur budget fonctionnement	Montalchez	Poteau en bois n°74991 à remplacer par mât en acier	Mars 2021
Crédit de Fr. 50'000.- accordé par le Conseil général le 7.12.2020	St-Aubin, Sauges, Montalchez et Fresens	Contrôle périodique selon OICF (à effectuer tous les 5 ans)	Fin juin 2021
Oui	St-Aubin, Sauges, Montalchez et Fresens	Remise en état suite aux contrôles ci-dessus	Fin novembre 2021
Oui	Bevaix	Contrôle périodique selon OICF (à effectuer tous les 5 ans)	Fin juin 2022
Oui	Bevaix	Remise en état suite aux contrôles ci-dessus	Fin novembre 2022
Partiellement, si montant disponible	Ensemble de la commune	Contrôle mécanique de tous les candélabres (à effectuer tous les 5 ans)	2021-2022
Non à charge des mandataires	Ensemble de la commune	Transmettre protocoles de réglages des dispositifs de protection	2021-2022

### 3. Coûts

---

Comme expliqué précédemment, il s'agit ici d'un exercice relativement compliqué qui consiste à anticiper les investissements à consentir cette année en fonction du résultat des contrôles électriques (OICF) qui auront lieu ce début d'année.

L'estimation du budget pour une première mise en conformité se base sur les offres reçues pour Vaumarcus et Gorgier, de l'état général des installations, des éventuels contrats d'entretien en cours et de l'expérience de terrain.

En fonction de l'ampleur effective des corrections à effectuer, une priorisation sera faite pour inscrire une première intervention pertinente dans le budget global estimé ci-dessous. En cas de travaux plus conséquents, le solde des interventions classées en seconde priorité fera l'objet d'une demande de crédit ultérieure.

Le descriptif succinct des travaux est le suivant :

- Fourniture et pose du matériel nécessaire à la mise en conformité des installations
- Travaux de génie civil éventuels au pied des mâts ou sur l'alimentation souterraine
- Recherche et analyse des défauts électriques
- Contrôles électriques OICF complémentaires
- Contrôle de la conformité de l'éclairage
- Relevé des installations, complément listing d'inventaire.

#### Résumé des coûts par localité :

Localités	Nb de points lumineux	% de défauts admis	Coûts électricien estimés	Coût génie civil estimés	Total estimatif
Gorgier	239	10%	11'000.00	5'000.00	16'000.00
Vaumarcus	90	10%	5'000.00	2'000.00	7'000.00
St-Aubin, Sauges,	487	20%	80'000.00	50'000.00	130'000.00
Montalchez	35	30%	10'000.00	6'000.00	16'000.00
Fresens	33	30%	8'000.00	3'000.00	11'000.00
Bevaix	543	10%	45'000.00	30'000.00	75'000.00
Modification d'armoires	estimé		20'000.00	10'000.00	30'000.00
Divers, géomètre, honoraires	estimé				15'000.-
<b>Total pour première étape</b>					<b>300'000.-</b>

Au vu du tableau ci-dessus, les coûts pour cette première intervention sont estimés à **CHF 300'000.- HT**.

## 4. Financement

---

Le montant des investissements sera amorti au taux de 5% selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

## 5. Planification

---

La planification est prévue selon le déroulement suivant :

Localités	Objet	Planifié
Ensemble de la commune	Listing des points lumineux avec toutes les caractéristiques, le document doit être complété.	Fin novembre 2021
Gorgier et Vaumarcus	Remise en état des installations sur la base des contrôles périodiques.	Juin-Septembre 2021
Montalchez	Poteau en bois n°74991 à remplacer par mât en acier.	Mars 2021
St-Aubin, Sauges, Montalchez et Fresens	Contrôle périodique selon OICF (à effectuer tous les 5 ans).	Mai 2021
St-Aubin, Sauges, Montalchez et Fresens	Remise en état suite aux contrôles ci-dessus.	dès Octobre 2021- début 2022
Bevaix	Contrôle périodique selon OICF (à effectuer tous les 5 ans).	Début 2022
Bevaix	Remise en état suite aux contrôles ci-dessus.	2022
Ensemble de la commune	Contrôle mécanique de tous les candélabres (à effectuer tous les 5 ans).	A définir, ponctuellement selon budget restant

## 6. Conclusion

---

Ce premier investissement important, permettra au Conseil communal de concentrer ses efforts sur les mises en conformité prioritaires identifiées, dans le cadre d'obligations légales et d'aspects sécuritaires contraignants.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est présentée.

Le rapport a été présenté à la commission technique le 15 février 2021. Elle a émis un préavis favorable, à l'unanimité des membres présents.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Thierry Pittet

Le chef du dicastère,  
Maxime Rognon

Saint-Aubin-Sauges, le 24 février 2021

Annexes : - Arrêté  
- Rapport inspection ESTI